

## Actualisation

### **Public :**

Délégués et cadres du service.

### **Programme indicatif**

L'approfondissement et l'actualisation se fera autour des thèmes choisis par les participants :

#### **A titre d'exemple, les thèmes suivants peuvent être abordés et développés :**

- l'acte médical
- l'annulation des actes patrimoniaux
- la responsabilité pénale des déléguées
- Le traitement de la maltraitance et le secret professionnel,
- L'application de l'article 472 du Code civil en ce qui concerne le compte laissé à libre disposition.
- La libération du logement et le déménagement du majeur protégé
- La révision des mesures
- Le maintien des personnes en grand âge à domicile
- Quand demander une autorisation du juge ? selon les cas et les mesures ?
- La construction du projet personnalisé et le DIPM.....

Des réponses à des problèmes posés par des situations spécifiques; dans ce cas le traitement des problèmes sera effectué de façon didactique et non sous la forme de simple conseil afin de parvenir à un véritable transfert de compétence. (par exemple : les limites d'un maintien à domicile, quel est le choix patrimonial le plus pertinent dans telle situation? Quelle est la meilleure stratégie judiciaire dans telle affaire ?, porter plainte ou non dans telle affaire d'atteinte aux intérêts matériels ou moraux du MP ?, que faire en cas de demande précise au sujet d'une amputation ? D'une demande concernant une personne en fin de vie ? ...

**Durée :**

2 journées.

Ces deux journées peuvent initialiser une démarche soutenue dans le temps, dont la durée et la périodicité est à convenir.

**Cf :**

Proposition de training sur un thème en lien.

**Le coût :**

Nous consulter.